

Ahmed Bakayoko doit trouver une solution heureuse pour ces familles.

L'anxiété, le stress, et l'incertitude du lendemain se lit sur le visage de Y. T, l'épouse d'un sous-officier de la Brigade anti-émeute (BAE), tué aux premières heures de la crise postélectorale le 1er avril 2011. Une dame encore sous le choc, 9 mois après la disparition tragique de son époux. Cette veuve qui nous reçoit dans la matinée, dans la plus grande discrétion, à Yopougon 1, une des deux cités policières du quartier Toit Rouge, ne sait plus à quel saint se vouer. Les 6 mois d'ultimatum

donnés par la hiérarchie policière pour quitter la maison baillée de son mari ont expiré. Comme elle, d'autres veuves dénoncent l'acharnement de l'Etat à leur arracher ces maisons baillées malgré leur état d'indigence.

« Que le gouvernement nous donne encore le temps de trouver une maison. Ce n'est pas facile, nous qui avons des enfants à nourrir, à scolariser. Les temps sont durs. Il ne faut pas que l'Etat nous humilie. Nous partirons mais pas sous la con-

4. « NOUS aussi, nous voulons être aussi propriétaires à Yopougon 1. Pourquoi cette catégorisation dans la vente des maisons baillées aux policiers. Il faut qu'absolument, le ministre de l'Intérieur se saisisse de ce dossier et trouve rapidement une solution à cela. A défaut, la solidarité entre policiers risque d'être mise à mal. Il n'y a pas de raison que des policiers soient privilégiés et que d'autres soient le dernier souci de la tutelle. Vivement que l'Etat nous vende ces maisons ! » a confié un agent de la police diplomatique, sous le sceau de l'anonymat.

Charles Bédé

Immigration au Canada

Un test de langue imposé

L'administration de l'immigration canadienne a décidé, depuis décembre dernier, d'instaurer un test de langue aux candidats à l'immigration au Canada. L'information a été donnée, récemment, par M. Alain Guerrero, président d'Access Canada, une firme spécialisée en immigration francophone pour le Canada, au cours d'une conférence de presse au siège de son entreprise sis au Plateau. Selon le conférencier, la pratique avant était une simple déclaration sur la compréhension et la maîtrise de la langue (anglaise et française). « Ce qui fait qu'il y avait des déclarations qui ne correspondaient pas à la réalité. Ce qui faisait que, lors de l'entrevue, on se rendait compte que le niveau de langue ne correspondait pas à ce qui avait été déclaré », a expliqué M. Alain Guerrero. A l'en croire, avec cette nouvelle disposition, il y aura plus d'acceptation de dossier sans entrevue. « Ce qui évitera les pertes de temps sur

des candidats qui n'ont pas un bon niveau de langue en français alors qu'ils avaient déclaré au préalable le contraire », a soutenu le président de Access Canada. Qui peut immigrer au Canada, particulièrement au Québec ? « Tout le monde. A condition de remplir un certain nombre de critères dressés par le législateur », a-t-il rassuré. Ces critères ont trait à l'âge (avoir entre 18 et 35 de préférence), ce qui « n'est pas pour autant un critère éliminatoire si on est en dehors de cette fourchette », avoir un bon niveau d'instruction, une bonne expérience professionnelle... Toutefois, la santé (ne pas avoir certaines maladies déterminées par un contrôle médical), la commission de certains crimes et délits condamnés par les lois canadiennes sont éliminatoires. M. Alain Guerrero pose son entreprise comme une interface crédible entre les autorités gouvernementales de l'immigration et les candidats à l'immigration

au Canada. Selon lui, son entreprise a une expérience de 17 années au cours desquelles elle a fait émettre 25 mille visas dont 20% pour la Côte d'Ivoire. « Choisir Access Canada, c'est choisir l'assurance d'un suivi de son dossier dans un lot de dossiers que les services d'immigration reçoivent et où entre 40 à 57% des dossiers sont mal évalués. Le fait de se faire suivre par un professionnel qualifié en immigration permet de ne pas être dans ce lot. Ce qui permet d'accroître le taux de succès du dossier », a fait savoir le conférencier, qui a mis en garde contre les réseaux parallèles non qualifiés et non assermentés. Samedi dernier, à l'hôtel Novotel sis au Plateau, la firme a organisé deux conférences publiques qui ont été très suivies par de nombreux potentiels candidats à l'immigration au Canada.

Coulibaly Zié Oumar

naires du système d'enseignement supérieur : les

C.B.

Communiqué de presse n° 2 du Collectif pour le Dégel des Avoirs Gelés en Côte d'Ivoire (CDAG-CI)

Le Bureau exécutif du Collectif pour le Dégel des Avoirs Gelés de Côte d'Ivoire (CDAG-CI), porte à la connaissance de ses membres et du grand public que, selon les informations en sa possession, quelques trois à quatre personnes frappées par la mesure de gel des avoirs en banque viennent de bénéficier de la levée de cette mesure, juste avant la fête de la Saint Sylvestre. Cette information émanant du Palais de Justice d'Abidjan vient ainsi s'ajouter à celle qui avait fait état d'une liste de 51 personnes dont les avoirs auraient été dégelés.

Comme toujours, les efforts du Collectif pour le Dégel des Avoirs Gelés de Côte d'Ivoire (CDAG-CI) pour rentrer en possession de ces listes afin d'en connaître les vrais bénéficiaires sont restés vains. Par contre, les témoignages fournis par certains bénéficiaires confortent le Bureau exécutif du CDAG-CI sur la volonté affichée par les autorités d'opérer en catimini, probablement à la tête du client.

Enfin, le CDAG-CI a constaté avec tristesse que, dans son message à la Nation du 31 décembre 2011 délivré, dit-on, sur fond de réconciliation nationale, le Chef de l'Etat n'a trouvé aucun mot pour rassurer les victimes de cette mesure injuste du gel des avoirs en banque qui prive des pères et des mères de familles du fruit de leur labeur et ce, depuis février 2011.

Au regard de ce qui précède, le CDAG-CI, créé le 03 novembre 2011 pour intercéder en faveur des victimes de cette mesure :

- se félicite de la volonté affichée par les autorités de mettre fin aux actes de maltraitance gratuits infligés à près de 400 familles ivoiriennes depuis plus de 10 mois ;
- remercie toutes les institutions et personnes physiques sensibilisées sur la question et qui ont dû contribuer à la prise des dernières décisions du dégel de certains avoirs ;
- s'étonne de ce que, après avoir largement diffusé les mesures du gel des avoirs par voie de presse, le gouvernement semble avoir pris l'option d'effectuer les dégelés en catimini et probablement à la tête du client ;
- dénonce ces pratiques dont l'opacité offre l'occasion à certains individus se disant mandatés d'exercer un chantage honteux sur bon nombre de victimes auxquelles il est demandé de fortes sommes d'argent en échange de quelque hypothétique intercession auprès des autorités judiciaires pour le dégel de leurs comptes ;
- marque sa profonde déception suite au mépris affiché par le chef de l'Etat qui, dans son message à la Nation du 31 décembre 2011, n'a trouvé aucun mot apaisant pour rassurer les victimes de cette mesure criminelle et injuste ;
- demande au gouvernement de traiter ces dossiers avec diligence, et de façon transparente, afin de mettre fin à la souffrance des victimes tout en les préservant des actes de chantage honteux ;
- assure les autres victimes en attente de son soutien et de sa détermination à poursuivre les démarches engagées dans le cadre de la mission qui lui a été assignée.

Fait à Abidjan, le 04 janvier 2012
Pour le CDAG-CI
Le président
Dr. ADJA Kouassi